

Nice, 21 août 2024

Communiqué de presse

Le port de Beaulieu-Plaisance certifié Port Propre par l'AFNOR

AFNOR vient d'attribuer la certification « Ports Propres » au port de Beaulieu-Plaisance. Seule et unique norme mondiale, cette certification est un signe d'excellence en matière de gestion environnementale des ports de plaisance.

Démarche initiée par Roger Roux, Maire de Beaulieu-sur-Mer, Vice-président de la Métropole Nice-Côte d'Azur délégué aux activités portuaires et maritimes, cette certification récompense la stratégie et les moyens mis en place par la commune et la Métropole pour lutter en faveur du développement durable des activités littorales et marines.

La certification a été établie en analysant certains critères :

- L'engagement du Port et le pilotage de la démarche,
- La formation, l'information, la sensibilisation et l'écoute des usagers,
- La mise en œuvre des critères opérationnels (collectes des divers déchets, matériel de dépollution, ...).

Cette certification est valable pour une durée de 3 ans, avec des audits de surveillance en 2025 et 2026.

Fer de lance de la politique maritime et environnementale du territoire, la Métropole Nice Côte d'Azur souhaite faire de ses ports une vitrine en matière de transition écologique.

Contacts presse :

Andy Calascione – 07 63 22 40 92 – andy.calascione@nicedazur.org

Gaëlle Missonier – 06 45 29 70 84 – gaelle.missonier@nicedazur.org